



WICHTIGE MITTEILUNG

**betreffend die Anwohner und Anrainer von Ulflingen, Drinklange und Wilwerdange
anlässlich der „Rallye Lëtzebuerg“ am 11 Juli 2026 kommt es zu verschiedenen
Straßensperrungen und Verkehrsbehinderungen;**

**Die Sonderprüfungen SS03, SS07 und SS11 dieser zeitgesteuerten Rallye auf gesperrten Straßen finden
teilweise auf dem Gebiet der Gemeinde Ulflingen in der Umgebung der Ortschaften Ulflingen,
Drinklange und Wilwerdange statt.**

**Entsprechend der angegebenen Strecke und laut des zeitweiligen Verkehrsreglement vom 8 April
2026, ist jeglicher Verkehr für Fahrzeugführer und Tierhalter, einschließlich Fußgänger, in beide
Richtungen auf den mit einer gestrichelten Linie markierten Wegen sowie auf den in den beigefügten
Karten rot und orange markierten Wegen verboten.**

Bitte beachten Sie die Sicherheitshinweise der Veranstalter.

Das Schöffenkollégium.

AVIS IMPORTANT

***concernant les habitants et les riverains de Troisvierges, de Drinklange et de
Wilwerdange, le « Rallye Lëtzebuerg » qui se tiendra le 11 juillet 2026 entraînera
diverses fermetures de routes et perturbations de la circulation ;***

**Les spéciales SS03, SS07 et SS11 de ce rallye chronométré sur routes fermées à la circulation se
déroulent en partie sur le territoire de la commune d'Ulflingen, aux abords des localités de
Troisvierges, Drinklange et Wilwerdange.**

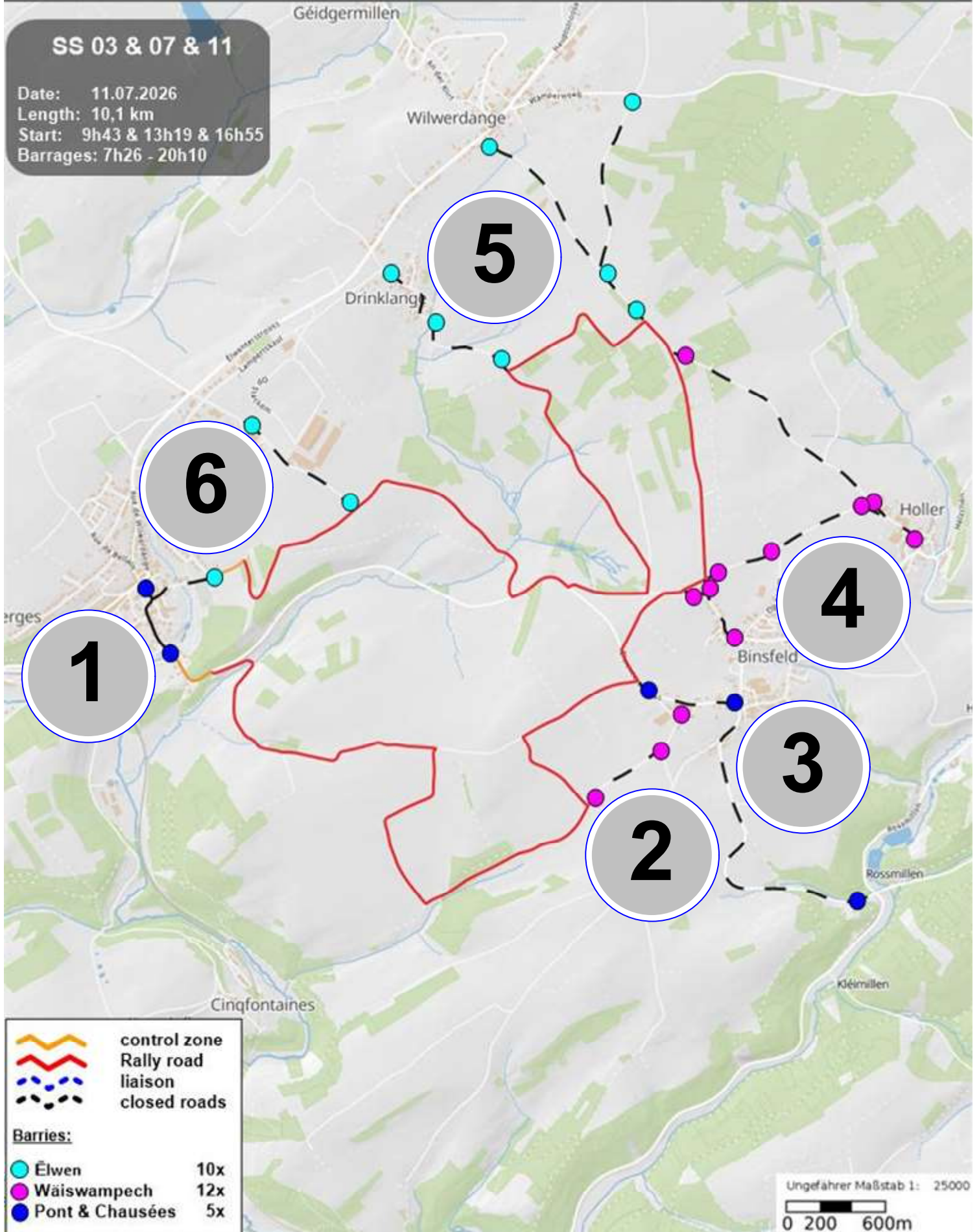
**Conformément au parcours indiqué et au règlement de circulation temporaire du 8 avril 2026, toute
circulation est interdite aux conducteurs de véhicules et d'animaux, y compris les piétons, dans les
deux sens sur les chemins marqués d'une ligne pointillée ainsi que sur les chemins indiqués en rouge
et en orange sur les cartes ci-jointes.**

Veillez respecter les consignes de sécurité des organisateurs.

Le collège échevinal.

SS 03 & 07 & 11

Date: 11.07.2026
 Length: 10,1 km
 Start: 9h43 & 13h19 & 16h55
 Barrages: 7h26 - 20h10



	control zone
	Rally road
	liaison
	closed roads
Barries:	
	Élwen 10x
	Wäiswampech 12x
	Pont & Chaussées 5x

Ungefährer Maßstab 1: 25000
 0 200 600m



AVIS AU PUBLIC

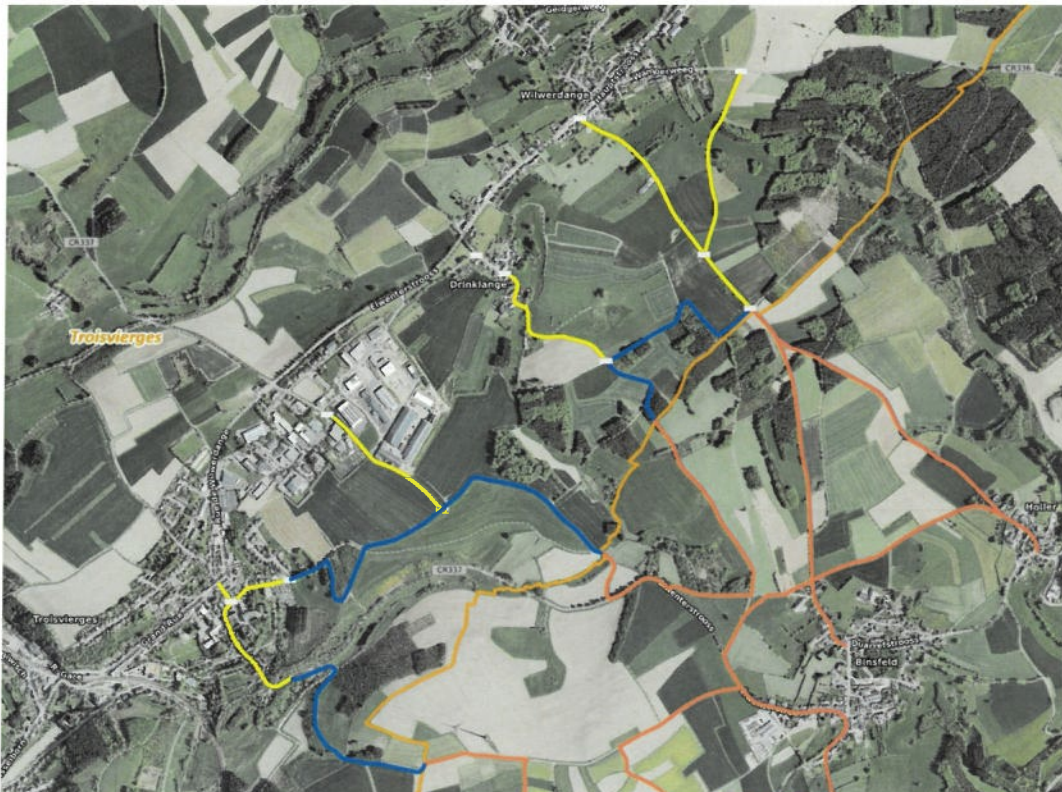
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 8 avril 2026, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion de l'organisation du « Rallye Lëtzebuerg » le samedi 11 juillet 2026, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation au « Bënzelterweg » entre Binsfeld et Wilwerdange ainsi que sur les chemins ruraux entre Binsfeld, Troisvierges, Drinklange et Wilwerdange sur le territoire de la commune de Troisvierges

- **Sur le tronçon de rue du « Bënzelterweg » entre Binsfeld et Wilwerdange et les chemins ruraux entre Binsfeld, Troisvierges, Drinklange et Wilwerdange comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, la circulation sera interdite dans les deux sens, le samedi 11 juillet 2026 de 07h00 – 20h30. Cette disposition sera indiquée par le signal C,2.**
- **Sur le tronçon de rue du « Bënzelterweg » entre Binsfeld et Wilwerdange et les chemins ruraux entre Binsfeld, Troisvierges, Drinklange et Wilwerdange comme indiqué en couleur rouge sur le plan annexé, les routes seront barrées dans les deux sens et les tronçons des chemins ruraux et vicinaux seront fermés à toute la circulation, y compris la circulation piétonnière, le samedi 11 juillet 2026 de 07h00 – 20h30. Cette disposition sera indiquée par le signal C,2a.**
- **Le stationnement est interdit des deux côtes sur le même tracé comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexe, le samedi 11 juillet 2026 de 07h00 – 20h30.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le 13/07/2026